

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DGRI 1034 DPE Approbation de la modification du dispositif de solidarité internationale de la Ville de Paris pour l'eau et l'assainissement.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la modification du dispositif de solidarité internationale de la Ville de Paris pour l'eau et l'assainissement ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 9^{ème} Commission, par Mme Célia BLAUDEL, et par M. Mao PENINOU, au nom de la 4^e Commission ,

Délibère

Article 1: Est approuvée la modification du dispositif de solidarité internationale de la Ville de Paris pour l'eau et l'assainissement.

Article 2 : Les modalités de candidature, de sélection et de financement des projets seront précisées par arrêtés.